



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3880

Approbation de conventions de mise à disposition à titre gracieux d'espaces des archives municipales conclues entre la Ville de Lyon et diverses associations

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 28 MAI 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 31 MAI 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MAI 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 31 MAI 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 JUIN 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à M. DAVID), Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme FONDEUR (pouvoir à M. BERNARD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2018/3880 - APPROBATION DE CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX D'ESPACES DES ARCHIVES MUNICIPALES CONCLUES ENTRE LA VILLE DE LYON ET DIVERSES ASSOCIATIONS (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 mai 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les Archives municipales de Lyon sont un lieu de référence pour la collecte, la conservation et la valorisation de la mémoire lyonnaise.

Lieu de diffusion des connaissances, les Archives municipales souhaitent valoriser la recherche et contribuer à la diffusion des savoirs au plus large public dans différents domaines : sciences humaines et sociales mais aussi recherches scientifiques et techniques. Acteur du territoire, elles souhaitent également contribuer à la diffusion d'informations relatives au quartier : histoire mais aussi projets d'aménagements urbains.

Depuis plusieurs années les Archives sont sollicitées par de nombreuses associations qui souhaitent mettre en place des conférences, des animations à vocation patrimoniale et culturelle. Dans le cadre de leur réflexion globale sur la tarification de leurs espaces, les Archives avaient déjà prévu un tarif préférentiel, pour ce type d'associations.

Cependant pour certains partenaires privilégiés avec qui une collaboration étroite existe, les Archives municipales souhaitent accorder, de façon tout à fait exceptionnelle, la gratuité de ses espaces. Il s'agit notamment de l'association du centenaire de Cibeins pour la mise à disposition de la salle de conférences pour les soirées du 26 avril, 3 mai et 17 mai 2018 (valorisation : 450 € HT).

Sur l'année scolaire 2018-2019, la gratuité exceptionnelle est renouvelée aux six associations suivantes :

Structures	Mise à disposition de la salle de conférences	Montant de la valorisation (HT)
Association des amis du musée de l'imprimerie de Lyon	9 demi-journées maximum par an	1 350 €
Comité d'intérêt local Sud Presqu'île Lyon	4 demi-journées maximum par an	600 €
Société académique d'architecture de Lyon	9 demi-journées maximum par an	1 350 €
Association Sauvegarde et Embellissement de Lyon	4 demi-journées maximum par an	600 €
Société d'histoire de Lyon	9 demi-journées maximum par an	1 350 €
Université populaire de Lyon	25 demi-journées maximum par an	3 750 €

Il s'agit d'acteurs locaux qui valorisent tout particulièrement le patrimoine lyonnais par le biais de conférences permettant au grand public d'avoir accès gratuitement à des connaissances dans différents domaines (patrimoine, sciences humaines, sociales mais aussi scientifique et technique) mais aussi d'être informé des projets d'aménagements urbains et de l'actualité de leur ville.

Ces acteurs locaux contribuent également à l'enrichissement des collections patrimoniales par des dons ponctuels de fonds d'archives.

Enfin, ils valorisent les institutions culturelles de la Ville de Lyon par la promotion et la diffusion des offres culturelles de celles-ci auprès d'un public large.

Compte-tenu de l'intérêt des activités de ces associations, les Archives municipales souhaitent accorder la gratuité de ses espaces notamment la salle de conférence conformément aux dispositions de l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques en vertu desquelles une autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.

Vu les conventions de mise à disposition ;

Où l'avis de la commission **culture - patrimoine** ;

Vu le rectificatif mis sur table :

« Dans le rapport, dernière ligne du tableau de **l'EXPOSE DES MOTIFS** :

- lire :

Université populaire de Lyon	25 demi-journées maximum par an	3 750 €
------------------------------	---------------------------------	---------

- au lieu de :

Université populaire de Lyon	20 demi-journées maximum par an	2 500 €
------------------------------	---------------------------------	---------

DELIBERE

1- Les conventions de mise à disposition d'espaces à titre gracieux susvisées, établies entre la Ville de Lyon / Archives municipales et différentes associations sont approuvées.

2- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER